

2015-0757
2015-03-24

GROUP 11 INSECTICIDE

AQUABAC (200G)

Biological larvicide
Granules (10/14) (5/8)

RESTRICTED

CAUTION EYE IRRITANT

POTENTIAL SENSITIZER

READ THE LABEL BEFORE USING

GUARANTEE: *Bacillus thuringiensis* subspecies *israelensis* serotype H-14, strain BMP-144
200 International Toxic Units (ITU) per milligram (0.20 billion ITU/kg)

REGISTRATION NO.: 26863
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Net Contents: 18.2 kg

Lot n^o:
Date of manufacture:

AFA ENVIRONNEMENT INC.
9 Des Calcaires
Boischatel, QC
G0A 1H0
1-877-507-7232

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

NATURE OF RESTRICTION: This product is to be used only in the manner authorized; contact local pesticide regulatory authorities about use permits which may be required.

REST

RESTRICTED USE

For use in municipal, provincial or federal control programs against mosquitoes. AQUABAC (200G) Biological Larvicide Granules (10/14) (5/8) may be applied to any water sites except treated, finished water reservoirs or drinking receptacles.

DIRECTIONS FOR USE

MOSQUITOES

Habitat

Rate Required for Control

●Flood water, roadside ditches, irrigation ditches, pastures, woodland pools, snow melt pools, tidal water, salt marshes, catch basins, storm water retention areas **2.5 - 10 kilograms/hectare**

*When late third and early fourth larvae predominate, larval populations are high, or water is heavily polluted and/or algae are prevalent, use..... **10 - 20 kilograms/hectare**

AQUABAC (200G) Biological Larvicide Granules (10/14) (5/8) should be applied uniformly in conventional aerial and ground equipment. A seven to fourteen-day interval between applications should be employed. Longer periods of mosquito population suppression may result where sufficient numbers of non-target aquatic invertebrate parasites and predators are present, since these are not affected by AQUABAC (200G) Biological Larvicide Granules (10/14) (5/8) and contribute to mosquito population reduction.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF UNAUTHORIZED PERSONNEL. MAY CAUSE SENSITIZATION. CAUTION EYE IRRITANT.

Avoid contact with skin, eyes or clothing. Avoid breathing dust/spray mist. Wear a long-sleeved shirt, long pants, waterproof gloves, shoes and socks, eye goggles and a NIOSH-approved respirator with any N-95, R-95, or P-95 filter for biological products when handling, mixing/loading or applying the product and during all clean-up/repair activities. Applicators may remove gloves, eye goggles and respirators if the design and delivery of the application apparatus reduces exposure to a negligible level (e.g. backpack sprayer with application wands)

that apply product directly over water surface). Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove contaminated clothing and wash before reuse.

FIRST AID:

If on skin or clothing: Rinse skin immediately with plenty of water. Remove contaminated clothing and wash separately before reuse. If irritation occurs and persists or is severe, seek medical attention.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water. Remove contact lenses, if present, then continue rinsing eye. If irritation occurs and persists or is severe, seek medical attention.

If inhaled: Move to fresh air, apply respiration if needed and seek medical attention.

If swallowed: Rinse mouth and throat with copious amounts of water. DO NOT induce vomiting. Promptly contact a physician or poison control centre. DO NOT give anything by mouth to an unconscious person.

General: Seek medical attention if irritation or signs of toxicity occur and persist or is severe. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

STORAGE AND SHELF LIFE: In order to ensure microbial purity and potency AQUABAC (200G) Biological Larvicide Granules (10/14) (5/8) should be stored in the original container at temperatures between 0 and 25⁰C and used within 24 months of the date of manufacture.

DISPOSAL: Thoroughly empty the contents of the container into the application device. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer. Contact the provincial regulatory agency and the manufacturer in case of a spill, and for clean-up of spills.

RESISTANCE-MANAGEMENT RECOMMENDATIONS:

For resistance management, please note that AQUABAC (200G) Biological Larvicide Granules (10/14) (5/8) contains a Group 11 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to AQUABAC (200G) Biological Larvicide Granules (10/14) (5/8) and other Group 11 insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides is used repeatedly in the same site. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. The following appropriate resistance management strategies should be followed to delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of AQUABAC (200G) Biological Larvicide Granules (10/14) (5/8) and other Group 11 insecticides with different groups that control the same pests in a site.
- Insecticide use should be based on an Integrated Pest Management program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist for any additional pesticide resistance management and/or integrated pest management recommendation for specific site and pest problems in your area.
- For further information or to report suspected resistance, contact AFA ENVIRONNEMENT INC. at 9 Des Calcaires, Boischatel (Québec) G0A 1H0 Telephone: 1-877-507-7232.

AERIAL APPLICATION INSTRUCTIONS

Apply only by fixed-wing or rotary aircraft equipment that has been functionally and operationally calibrated for the atmospheric conditions of the area and the application rates and conditions of this label.

Label rates, conditions and precautions are product-specific. Apply only at the rate recommended for aerial application on this label. Where no rate for aerial application appears for the specific use, this product cannot be applied by any type of aerial equipment. Ensure uniform application by using appropriate marking devices and/or electronic guidance equipment.

Use Precautions:

Apply only when meteorological conditions at the treatment site allow for complete and even coverage. Apply only when meteorological conditions are in compliance with local and/or provincial authorities.

Operator Precautions:

DO NOT allow the pilot to mix product to be loaded onto the aircraft. However, loading of premixed product with a closed system is permitted. It is desirable that the pilot have communication capabilities at each treatment site at the time of application.

The field crew and the mixer/loaders must wear the personal protective equipment described in the PRECAUTIONS section of this label. When handlers/loaders use closed systems to load the product onto the aircraft, the handler requirement for eye goggles and a NIOSH-approved respirator/mask with any N-95, R-95, or P-95 filter for biological products may be waived. When reduced personal protective equipment is worn, the respirator/mask and eye goggles must be immediately available for use in an emergency such as a spill or equipment breakdown.

All personnel on the job site must wash hands and face thoroughly before eating and drinking. Protective clothing must be washed before reuse. Decontaminate aircraft cockpits and vehicle cabs if contamination occurs.

Product Precautions:

Read and understand the entire label before opening this product. If you have questions, call the manufacturer at 1-877-507-7232 or obtain technical advice from the distributor or from your provincial agricultural or forestry representative. Application of this specific product must meet and/or conform to the aerial uses and rates on this label.

This label transcript service is offered by the Pest Management Regulatory Agency to provide efficient searching for label information. This service and this information do not replace the official hard-copy label. The PMRA does not provide any guarantee or assurance that the information obtained through this service is accurate, current or correct, and is therefore not liable for any loss resulting, directly or indirectly, from reliance upon this service.

INSECTICIDE GROUPE 11

AQUABAC (200G)

Larvicide biologique
Granules (10/14) (5/8)

RESTREINT

ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

SENSIBILISANT POTENTIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE: *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis* sérotype H-14, souche BMP-144, 200
Unités Toxiques Internationales (UTI) par milligramme (0,20 milliard UTI/kg)

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 26863
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 18,2 kg

N° de lot:

Date de fabrication:

AFA ENVIRONNEMENT INC.
9 Des Calcaires
Boischatel, QC
G0A 1H0
1-877-507-7232

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

À USAGE RESTREINT

Pour usage lors des opérations de lutte municipales, provinciales ou fédérales contre les moustiques. L'AQUABAC^(200G) Larvicide biologique Granules (10/14) (5/8) peut être appliqué sur toutes les étendues d'eau sauf les étendues d'eau potable.

MODE D'EMPLOI

MOUSTIQUES

Habitat

Taux d'application recommandé

●Eaux d'inondation, de fossés, d'irrigation, étendues d'eau situées dans les prés et les boisés, bassins provenant de la fonte des neiges, eaux de marées et de marécages salés, bassins collecteurs et égouts.....**2,5 - 10 kilogrammes/hectare**

*Lorsque la majorité des larves à traiter se trouvent à la fin du troisième et au début du quatrième stade de développement, que les populations larvaires sont élevées, que les eaux sont très polluées et/ou que les algues abondent, appliquer..... **10 - 20 kilogrammes/hectare**

L'AQUABAC^(200G) Larvicide biologique Granules (10/14) (5/8) doit être appliqué uniformément à l'aide de l'équipement aérien ou terrestre utilisé normalement pour les épandages. Un intervalle de sept à 14 jours devrait être normalement respecté entre les applications. Cependant, s'il y a présence de prédateurs et de parasites invertébrés aquatiques non filtrants, l'intervalle d'application peut être prolongé, car ces ennemis naturels, qui ne sont pas affectés par l'AQUABAC^(200G) Larvicide biologique Granules (10/14) (5/8), vont aussi contribuer à réduire la population de moustiques.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ.

SENSIBILISANT POTENTIEL. ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX.

Éviter tout contact du produit avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter d'inhaler les poussières ou les embruns de pulvérisation. Porter un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, des lunettes protectrices et un

respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques, lors de la manipulation, du mélange, du chargement ou de l'application du produit, ainsi que pendant les activités de nettoyage ou de réparation. Les préposés à l'application peuvent retirer les gants, les lunettes protectrices et les respirateurs si le pulvérisateur, de par sa conception et son mode d'application, réduit le risque d'exposition à un niveau négligeable (par exemple, pulvérisateur dorsal muni d'une lance d'aspersion permettant un traitement direct du produit sur la surface de l'eau). Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant leur réutilisation.

NE PAS appliquer directement dans les réservoirs ou les récipients d'eau potable traitée prête au débit lorsque l'eau est destinée à la consommation humaine.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Rincer immédiatement la peau à grande eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver séparément avant de les réutiliser. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau. Le cas échéant, retirer les verres de contact et continuer de rincer. En cas d'irritation persistante ou grave, consulter immédiatement un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne incommodée vers de l'air frais. Pratiquer la respiration artificielle, le cas échéant, et consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Bien rincer la bouche et la gorge avec beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Joindre rapidement un médecin ou un centre antipoison. NE RIEN administrer par la bouche à une personne inconsciente.

DE FAÇON GÉNÉRALE : Consulter immédiatement un médecin s'il y a irritation ou des signes de toxicité persistants ou graves. Apporter le contenant ou l'étiquette, ou noter le nom et le numéro d'homologation du produit antiparasitaire à l'intention du médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET DURÉE DE CONSERVATION: Pour préserver la pureté microbienne et la puissance du produit, l'AQUABAC^(200G) Larvicide Biologique Granules (10/14) (5/8) doit être entreposé dans le contenant d'origine, à une température entre 0 et 25°C et utilisé au plus tard 24 mois après sa date de fabrication.

ÉLIMINATION: Vider complètement le contenu du contenant dans le réservoir de l'appareil servant à l'application. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que Aquabac XT Larvicide Biologique renferme un insecticide du groupe 11. Toute population d'insectes peut compter des sujets qui présentent une résistance naturelle au Aquabac XT Larvicide Biologique Granules (10/14) (5/8) et à d'autres insecticides du groupe 11. Ces sujets résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si les insecticides de ce groupe sont utilisés à répétition à un même endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le lieu du mode d'action, mais qui sont propres à des composés chimiques comme un métabolisme accru. Il est recommandé d'adopter de bonnes stratégies de gestion de la résistance pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides, notamment :

- Dans la mesure du possible, utiliser Aquabac XT Larvicide Biologique Granules (10/14) (5/8) ou d'autres insecticides du groupe 11 en alternance avec des insecticides de groupes différents qui luttent contre les mêmes insectes nuisibles, dans le lieu traité.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui inclut le dépistage des organismes nuisibles et la tenue de registres et englobe la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour repérer tout signe d'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec le spécialiste local en extension du profil d'emploi de sa région pour obtenir davantage de recommandations concernant la gestion de la résistance ou la lutte intégrée, en fonction des cultures et des organismes nuisibles en présence.
- Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour signaler un cas possible de résistance, communiquer avec AFA ENVIRONNEMENT INC., dont voici les coordonnées : 9 Des Calcaires, Boischatel (Québec) G0A 1H0, Téléphone : 1-877-507-7232.

Directives concernant la pulvérisation par voie aérienne

Appliquer uniquement à l'aide d'un équipement pour aéronef à voilure fixe ou à voilure tournante réglé pour fonctionner dans les conditions atmosphériques de la région, aux doses et aux conditions précisées sur l'étiquette.

Les doses d'application, les conditions et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont propres à chaque produit. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les pulvérisations par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour cet emploi, le produit ne peut être appliqué à l'aide d'un équipement aérien, quel qu'il soit. Veuillez à ce que l'application soit uniforme en utilisant les dispositifs de marquage ou les dispositifs électroniques de guidage appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Pulvériser par voie aérienne seulement si les conditions météorologiques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme et sont conformes aux recommandations des autorités locales et /ou provinciales.

Mises en garde pour le spécialiste de la lutte antiparasitaire

NE PAS permettre au pilote de mélanger le produit qui sera chargé à bord de l'aéronef. Toutefois, le chargement de produit prémélangé à l'aide d'un système fermé est autorisé. Il est souhaitable que le pilote dispose de moyens de communication à chaque site de traitement au moment de la pulvérisation.

L'équipe sur le terrain et les préposés au mélange et au chargement doivent porter l'équipement de protection individuelle décrit sous la rubrique MISES EN GARDE de l'étiquette. Lors de la manipulation et du chargement en cabine fermée du produit dans un aéronef, le port d'une lunette protectrice et d'un respirateur approuvé par le NIOSH, muni d'un filtre N-95, R-95 ou P-95 pour produits biologiques par le préposé à la manipulation peut être omis. Lorsqu'un équipement de protection individuelle est porté, les lunettes protectrices et le respirateur doivent être disponibles en cas d'urgence, comme un déversement ou une panne d'équipement.

Tout le personnel présent au site de traitement doit bien se laver les mains et le visage avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs doivent être lavés avant de leur réutilisation. Le poste de pilotage et la cabine des véhicules doivent être décontaminés en cas de contamination.

Mises en garde propres au produit

Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-807-507-7232 ou obtenir des conseils techniques auprès du distributeur ou du représentant provincial en agriculture ou en foresterie. L'application de ce produit doit se faire conformément aux utilisations par voie aérienne et aux doses figurant sur cette étiquette.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))